

L'industrie manufacturière dans la zone métropolitaine de Montréal

Pierre Harvey

Volume 31, numéro 1, avril-juin 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002578ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002578ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, P. (1955). L'industrie manufacturière dans la zone métropolitaine de Montréal. *L'Actualité économique*, 31(1), 136–145.
<https://doi.org/10.7202/1002578ar>

Voilà de quoi refroidir sans doute l'enthousiasme de ceux qui, tablant sur des ressources naturelles encore largement inexploitées et sur une organisation économique des plus modernes, croient que l'économie canadienne est vouée à des progrès incessants.

Les quelques gains révélés par le tableau entre 1953 et 1955 sont loin de suivre un cours parallèle à celui des progrès de la population. Il ne faudrait cependant pas s'abandonner au pessimisme, car les motifs d'espoirs ne manquent pas. Mentionnons en particulier l'extraordinaire résistance à la baisse manifestée par la demande des consommateurs, soutenue d'ailleurs par la hausse lente mais constante des taux de salaires de la main-d'œuvre.

Disons aussi que le facteur décisif, celui qui fera que l'année en cours sera bonne ou mauvaise, ce sont les récoltes de cet été. Si le secteur agricole, de déprimé qu'il était, redevient prospère, toute une partie de l'activité économique, dont la vie dépendait de lui, sera remise en branle et procurera, en même temps que de nouveaux emplois, du pouvoir d'achat supplémentaire. Il faut mentionner aussi l'action du gouvernement fédéral qui, par sa politique budgétaire et monétaire, peut fournir un puissant soutien à l'économie. Il ne faudrait pas cependant attendre de ce côté beaucoup plus que ce qu'il fait actuellement.

Mentionnons enfin un dernier facteur de prospérité qui, semble-t-il, n'a pas fini de nous causer des soucis: les exportations du Canada. Avec une économie dépendant à ce point de décisions étrangères, dictées souvent plus par des considérations nationalistes qu'économiques, la clé de la prospérité canadienne ne nous appartient pas: elle repose en fait sous le paillason des Américains.

Roland PARENTEAU

L'industrie manufacturière dans la zone métropolitaine de Montréal Au moment où s'amorcent avec un certain sérieux les discussions et enquêtes autour de la question de la canalisation du Saint-Laurent, il peut être intéressant, pour souligner l'importance des intérêts en cause, de noter rapidement le degré élevé de concentration de l'industrie manufacturière québécoise dans la zone métropolitaine de Montréal et les raisons qui expliquent cette concentration. Les données portant sur la répartition géographique de la valeur brute de la

production manufacturière nous permettent d'entrevoir le phénomène. Nous pouvons en effet y constater qu'en 1951, la zone métropolitaine de Montréal contribuait pour plus de 55 p.c. à la valeur brute de la production de la Province, alors qu'aucune autre région ne parvenait à dépasser 10 p.c. La seconde région en importance était d'ailleurs la plaine de Montréal, avec 9.5 p.c., ce qui venait accentuer encore l'importance déjà considérable de la métropole elle-même¹.

Malheureusement, les statistiques de la répartition géographique de la valeur de la production manufacturière ne nous permettent pas de mesurer avec plus de précision l'importance relative de chaque région, au moins par groupe d'industries. Nous devons, pour pousser plus loin l'enquête, avoir recours à d'autres sources. Nous utiliserons ici un document publié par l'Office fédéral de la Statistique et contenant une liste des établissements manufacturiers du Canada employant 50 personnes ou plus².

Nous pouvons alors constater un premier fait: la zone métropolitaine de Montréal renferme 793 des 1,332 établissements de la Province employant 50 personnes ou plus, soit les trois cinquièmes, alors que la concentration de la population n'y dépasse quand même pas 35 p.c. Si donc la zone métropolitaine de Montréal se trouvait défavorablement touchée par les travaux actuellement en cours sur le fleuve, ce n'est pas un tiers mais en quelque sorte les trois cinquièmes de l'activité manufacturière de la Province qui seraient en danger: la question devrait alors intéresser la Province tout entière.

Le degré de concentration varie cependant avec la taille des établissements; environ 63 p.c. de ceux qui emploient de 50 à 200 personnes se trouvent dans la zone métropolitaine alors que pour ceux de 200 personnes et plus, la métropole ne compte plus que pour 52 p.c. environ.

La prédominance de Montréal se trouve particulièrement marquée en ce qui concerne les «petits établissements», ceux qui emploient entre 50 et 100 personnes: on trouve en effet près des

1. *Annuaire statistique de la province de Québec, 1954*, p. 448. La définition de la zone métropolitaine ne correspond pas ici exactement à celle du recensement de 1951: elle n'inclut que l'île de Montréal et le comté de Chambly. Dans les tableaux que nous dressons plus loin, nous avons tâché de nous conformer à la définition du recensement.

2. *List of Manufacturing Establishments Employing Fifty Hands or Over, 1951*, Reference Paper No 47, Office fédéral de la statistique, Ottawa, 1954.

Tableau I

**Établissements manufacturiers, dans la province de Québec
et la zone métropolitaine de Montréal, 1951¹**

Établissements employant:	Province de Québec		Zone métropolitaine de Montréal	
	Nombre	P.c.	Nombre	P.c.
a) de 50 à 99 personnes	638	100	413	65
b) de 100 à 199 "	353	100	210	59
c) de 200 à 499 "	217	100	106	49
d) 500 personnes et plus	129	100	68	53
Total	1,332	100	793	60

deux tiers de ceux-ci dans la région métropolitaine. Pour la catégorie suivante, la proportion baisse, mais se situe encore au niveau des trois cinquièmes, pour tomber à moins de la moitié dans le cas des établissements de 200 à 500 personnes. Il semble donc que Montréal serait moins le lieu de concentration de la très grosse industrie que de l'infinie variété des petites et moyennes entreprises, ayant probablement recours à des immobilisations importantes et faisant appel à une main-d'œuvre relativement spécialisée. Cette première impression se précise si on compare la structure de l'industrie manufacturière de la Province et celle de la zone métropolitaine, en prenant en considération, toujours, la taille des établissements. On constate alors que même si la province de Québec renferme une forte proportion d'établissements plutôt restreints, cette proportion est encore plus considérable à Montréal. Dans l'ensemble des établissements employant 50 personnes ou plus, 48 p.c. sont de la catégorie des 50 à 100 employés dans l'ensemble de la Province, et 52 p.c. dans la zone métropolitaine. Pour la catégorie supérieure (100-200), la proportion est la même dans les deux cas: 26 p.c.; mais pour les établissements employant 200 à 500 personnes, on trouve encore 16 p.c. dans l'ensemble de la Province contre seulement 13 p.c. dans la zone métropolitaine de Montréal. On voit donc, que dans la zone métropolitaine de Montréal, le poids relatif

1. *List of Manufacturing Establishments . . . op. cit.*

Tableau II
Structure de l'industrie manufacturière de la Province
et de la zone métropolitaine de Montréal,
selon la taille des établissements¹

Établissements employant:	Province de Québec	Zone métropolitaine de Montréal
a) de 50 à 99 personnes.....	48 p.c.	52 p.c.
b) de 100 à 199 ".....	26 "	26 "
c) de 200 à 499 ".....	16 "	13 "
d) de 500 personnes et plus.....	10 "	9 "
Total.....	100 "	100 "

des petits établissements est sensiblement plus considérable que dans l'ensemble de la province et que lorsque les effectifs par établissement dépassent les 200 personnes, le nombre d'établissements par catégorie se réduit relativement plus vite à Montréal.

Si la concentration de l'industrie manufacturière dans la zone métropolitaine varie avec la taille des établissements, elle varie aussi largement suivant les secteurs, du moins si l'on considère chacun des dix-sept groupes d'industries de la statistique officielle comme autant de secteurs différents. Entre le secteur le moins concentré, celui des produits du bois et le secteur le plus fortement centralisé, celui des produits du pétrole et du charbon, la différence va du simple au triple, 28 p.c. des établissements dans le premier cas et 83 dans le second se trouvant concentrés dans la zone métropolitaine de Montréal.

Entre ces deux extrêmes, la variété des situations est très grande et pour s'y reconnaître, il faut pouvoir classer les différents cas par catégories. Donnons-nous d'abord, pour ce faire, un «degré normal de concentration». Pour fixer ce degré, considérons quelques indices de concentration que l'on peut déduire d'autres statistiques. Nous avons déjà dit que la valeur brute de la production de la zone métropolitaine s'élève à 55 p.c. du total provincial; il en est à peu près de même pour les effectifs engagés dans les

1. Voir tableau I, p. 138.

Tableau III

Pourcentage des établissements manufacturiers de la Province, employant 50 personnes et plus, qui se trouvent dans la zone métropolitaine de Montréal (1951)

No	Secteur	P.c.	No	Secteur	P.c.
1	Aliments et boissons	70	12	Produits des métaux autres que le fer	60
2	Tabac et produits	41	13	Appareils et fournitures électriques	80
3	Produits du caoutchouc	30	14	Produits des minéraux non métalliques	47
4	Produits du cuir	64	15	Produits du pétrole et du charbon	83
5	Textiles (sauf vêtements)	40	16	Produits chimiques	76
6	Vêtements	68	17	Autres industries	60
7	Produits du bois	28			
8	Papiers et produits	38			
9	Imprimerie et édition	80			
10	Produits du fer et de l'acier	66			
11	Matériel de transport	78			
				Total	60

manufactures, ainsi que pour les salaires payés (Tableau IV). On peut donc dire qu'il serait « normal » de trouver dans la zone métropolitaine de Montréal entre 55 et 65 p.c. du total provincial des établissements d'un secteur. Pour faciliter l'analyse et éviter d'avoir, dans ce commentaire, à entrer dans des considérations de détail, nous élargirons encore nos catégories. Une concentration allant de 0 à 50 p.c. sera ici considérée comme inférieure à la normale, une concentration de 50 à 75 p.c. comme normale, et une concentration de 75 à 100 p.c. comme supérieure à la normale. Nous déciderons ensuite que la concentration dans la zone métropolitaine de Montréal de 50 à 75 p.c. des établissements d'un secteur s'expliquant par la « force normale d'attraction » de cette

Tableau IV

Indices de concentration de l'industrie manufacturière de la province de Québec, 1951

	Nombre d'entreprises employant 50 personnes ou plus ¹	Effectifs totaux de l'industrie manufacturière ²	Total des salaires payés ²	Valeur brute de la production ²
Province	100 p.c.	100 p.c.	100 p.c.	100 p.c.
Zone métropolitaine de Montréal	60 p.c.	56 p.c.	58 p.c.	55 p.c.

1. *List of Manufacturing Establishments*, op. cit.

2. *Annuaire statistique de la province de Québec*, 1954, p. 451.

zone, il suffit pour comprendre l'ensemble de la situation d'expliquer d'une part la résistance des secteurs dont la concentration se situe en dessous et d'autre part de dire pourquoi d'autres secteurs obéissent avec une particulière docilité à cette même force d'attraction. Nous nous attacherons maintenant à ces deux points de notre analyse.

Les industries les moins concentrées, celles du premier groupe sont, par ordre d'importance croissante de la zone métropolitaine de Montréal dans le total:¹

- | | |
|--|-----------|
| a) les produits du bois | (28 p.c.) |
| b) les produits du caoutchouc | (30 ") |
| c) le papier et ses produits | (38 ") |
| d) les textiles (sauf le vêtement) | (40 ") |
| e) le tabac et ses produits | (41 ") |
| f) les produits des minéraux non métalliques | (47 ") |

Le cas des produits du bois s'explique facilement: les usines s'installent près de leur source de matière première, la forêt, car il s'agit alors d'une matière pondéreuse rendant plus économique le transport du produit fini que celui de la matière première. Il en est un peu de même du tabac, du moins en ce qui concerne les premières opérations après la cueillette, car la transformation proprement dite s'effectue presque complètement dans la zone métropolitaine de Montréal.

La localisation des usines à proximité des sources de matières premières explique aussi la décentralisation relative de l'industrie du papier. Plus de la moitié (56 p.c.) des établissements de ce secteur produisent de la pâte et du papier et se trouvent nécessairement placés à la marge des zones forestières. Mais les établissements utilisant le papier comme matière première se trouvent eux-mêmes en majorité (57 p.c.) dans la zone métropolitaine de Montréal. Enfin, on constate un phénomène un peu analogue, en ce qui concerne les produits des minéraux non métalliques, avec les produits de la glaise surtout, et un peu aussi de l'amiante.

Restent alors le cas des textiles et celui des produits du caoutchouc, dont la décentralisation ne peut manifestement pas s'expliquer par la localisation de la matière première hors la zone métropolitaine de Montréal. Mais comme il s'agit de deux secteurs où

1. Tableau III, p. 140.

la concurrence est forte et où le coût de la main-d'œuvre exerce un poids considérable sur le prix de revient du produit, il nous semble assez normal de penser que si ces industries se sont ainsi installées ou transportées hors du puissant foyer d'attraction que constitue la métropole, c'est pour se trouver à proximité d'une main-d'œuvre docile et se contentant de revenus relativement faibles. Ceci dit, naturellement, sans ignorer le jeu des multiples circonstances qui ont pu elles aussi, à un moment donné, agir en faveur d'une petite ville de la Province et à l'encontre de la zone métropolitaine de Montréal.

En somme, pour expliquer cette dispersion, toute relative d'ailleurs, que l'on trouve dans ces six secteurs qui ont moins de la moitié de leurs établissements dans la zone métropolitaine de Montréal, il semble suffisant de recourir à l'une ou l'autre des deux explications suivantes: source de matière première et main-d'œuvre à bon marché, ces deux facteurs de localisation étant dans cette série de cas assez puissants pour contrebalancer, en partie, la force d'attraction de la zone métropolitaine de Montréal.

À l'autre extrémité de «l'échelle de concentration» on trouve cinq secteurs dont plus des trois quarts des établissements se trouvent groupés dans la zone métropolitaine de Montréal:¹

a) produits chimiques	(76 p.c.)
b) équipement de transport	(78 ")
c) appareils et fournitures électriques	(80 ")
d) imprimerie et édition	(80 ")
e) produits du pétrole et du charbon	(83 ")

Dans le cas des produits chimiques, le taux élevé de concentration s'explique probablement par le marché montréalais et la facilité des contacts entre Montréal et le reste du pays. La majorité des établissements concernés s'adonnent, en effet, à la fabrication de produits pharmaceutiques, de produits de toilette, ou de peintures et vernis, et se trouvent presque tous dans la zone métropolitaine de Montréal. En fait, on ne trouve hors de la zone métropolitaine que la chimie lourde, ce qui s'explique par la recherche de l'énergie hydroélectrique, de la main-d'œuvre et aussi de l'espace. Hors ces cas, le marché montréalais exerce toute sa tyrannie.

1. Tableau III, p. 140.

Dans le secteur de l'équipement de transport, on trouve un nombre restreint d'établissements, mais installés dans la zone métropolitaine de Montréal dans une proportion de quatre sur cinq. Ce secteur comprend trois industries principales. D'abord la construction ferroviaire qui se trouve à peu près toute à Montréal, et on comprend facilement pourquoi, Montréal étant depuis le début du chemin de fer au pays, l'une des plaques tournantes des grands réseaux canadiens. Le même phénomène, à peu près, joue à plein dans le cas de la seconde industrie du secteur : la construction aéronautique. Notons cependant que la grande quantité de main-d'œuvre spécialisée ou semi-spécialisée qu'exige cette dernière a probablement elle aussi joué un rôle dans sa localisation surtout qu'il s'agit alors d'un produit dont le prix est élevé et dont la demande, à caractère public, se trouve à peu près complètement indépendante du prix. Enfin, dernière grande industrie du secteur, la construction navale. L'activité portuaire explique la localisation de cette industrie, surtout que plusieurs des établissements concernés s'adonnent à la réparation plutôt qu'à la construction. Dans le cas de la construction elle-même, à l'activité du port s'ajoute d'ailleurs la facilité de l'approvisionnement en matière première et équipement en provenance des États-Unis et du reste du pays.

Avec les appareils et fournitures électriques, de même que l'imprimerie et l'édition, on atteint une concentration à 80 p.c. Il s'agit manifestement dans ces deux cas d'industrie plantée presque en totalité au centre de leur marché principal, de même qu'à proximité des contingents de main-d'œuvre spécialisée. Dans le cas des produits du pétrole et du charbon on retrouve, au contraire, l'action du port de mer et de transbordement, en même temps que l'influence de la métropole nationale.

Si dans le cas des secteurs à concentration «infra-normale» il semble suffisant d'invoquer la localisation de la matière première et la recherche d'une main-d'œuvre peu coûteuse pour expliquer le plus clair de la situation, il nous paraît par ailleurs plausible, dans les cas de concentration supérieure à la normale de mettre en cause d'abord l'agglomération elle-même, à la fois comme grand marché de consommation et comme réservoir de main-d'œuvre plus ou moins spécialisée, et en second lieu, la métropole, carrefour des courants d'échanges nationaux et internationaux.

Ces quelques considérations nous permettent d'avancer une conclusion générale: dans la mesure où les industries se trouvent attirées par l'agglomération, comme marché ou comme réservoir de main-d'œuvre, on peut penser qu'elles ne seront affectées défavorablement par la canalisation que si l'agglomération elle-même se trouve touchée. Il n'en est pas de même des secteurs dont la localisation à Montréal s'explique surtout par la fonction de métropole nationale de cette dernière: si le centre d'activité du pays se déplace vers l'ouest, les investissements nouveaux dans les secteurs en question ou des chances de suivre le même mouvement, à moins, naturellement, que l'on organise rapidement la parade. Il faudrait alors que la Province et les organismes publics et privés de la zone métropolitaine de Montréal s'efforcent au plus tôt de prévoir les conséquences des travaux en cours, qu'ils essaient d'obtenir les

Tableau V
Pourcentage des établissements de la Province de Québec
(employant 50 personnes et plus) qui se trouvent
dans la zone métropolitaine de Montréal

	50-99	100-199	200-499	500 et plus
	(en p. c.)			
1. Aliments et boissons	58	75	78	100
2. Tabac et produits du tabac	—	33	50	50
3. Produits du caoutchouc	25	50	—	40
4. Produits du cuir	63	70	63	—
5. Textiles (excepté vêtement)	56	28	17	35
6. Vêtements	77	64	28	35
7. Produits du bois	31	20	30	100
8. Papier et produits	50	40	30	24
9. Imprimerie et édition	82	85	100	25
10. Produits du fer et de l'acier	63	70	74	62
11. Matériel de transport	100	80	70	77
12. Produits des métaux autres que le fer	70	60	50	57
13. Appareils et fournitures électriques	75	85	62	100
14. Produits des minéraux non métalliques	33	50	57	100
15. Produits du pétrole et charbon	—	—	100	100
16. Produits chimiques	87	92	38	50
17. Divers	66	58	50	—
Total	65	59	49	53

rajustements jugés nécessaires et qu'ils tracent les grandes lignes d'une politique visant à contrebalancer les inconvénients inévitables. Contentons-nous de noter que nous sommes encore fort loin du compte sur ce point et que ce n'est ni une accumulation de déclarations plus ou moins agressives ni la constitution d'un vague comité qui peuvent nous faire progresser de façon sensible.

Mais laissons-là ces considérations et attachons-nous plutôt pour terminer à essayer de voir comment se présente le phénomène de la concentration des entreprises manufacturières dans la zone métropolitaine de Montréal, par secteur, selon la taille des établissements. Il s'agit alors de se demander si les secteurs présentent des caractéristiques analogues à celles de l'ensemble de l'industrie. (Tableau V). Pour faciliter les comparaisons, prenons comme point de repère les exploitations employant 500 personnes et plus. Dans 12 secteurs sur 17, soit 70 p.c. des cas, on constate alors que la concentration est plus forte dans les établissements employant de 50 à 100 personnes que dans ceux dont les effectifs atteignent 500 ouvriers. Si l'on passe à la catégorie suivante, celle des établissements de 100 à 200 employés, les taux de concentration baissent mais on trouve encore 10 secteurs (60 p.c.) où les taux de concentration pour cette catégorie sont supérieurs à ceux de la catégorie des plus gros établissements. Pour les établissements de 200 à 500 ouvriers, on ne trouve plus que 5 secteurs dont les taux soient supérieurs à ceux de la classe qui nous sert de point de repère; c'est donc lorsqu'ils atteignent cette taille que dans les différents secteurs les établissements ont surtout tendance à fuir la zone métropolitaine de Montréal. En tous cas, il semble bien que pour la plupart des secteurs, c'est lorsque les établissements emploient de 200 à 500 personnes qu'ils résistent le mieux à l'attaction montréalaise, pour y céder un peu plus facilement lorsqu'ils prennent plus d'ampleur.

Pour expliquer ce phénomène, il nous faudrait entrer dans une étude beaucoup plus détaillée des secteurs eux-mêmes, en partant d'ailleurs des données du tableau V. Une telle entreprise débordait cependant les cadres de ce commentaire.

Pierre HARVEY